

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE

Mercredi 5 octobre 2016, 9 h

dans la salle 5220 de l'Hôpital général du Lakeshore

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Richard Legault, président
M^{me} Isabelle Brault, vice-présidente
M. Benoit Morin, président-directeur général et secrétaire
M^{me} Claudette Allard (par téléphone)
M^{me} Micheline Béland
Dr Samuel Benaroya
M. Alain Berinstain (par téléphone)
M^{me} Nada Dabbagh
M^{me} France Desjardins
M^{me} Marianne Ferraiuolo
M. Rafik Greiss
Dr Nebojsa Kovacina (par téléphone)
M^{me} Liette Lapointe
M^{me} Judy Martin (par téléphone)
M^{me} Maya Nassar
Dr Suj Sivaraman
M^{me} Caroline Storr-Ordolis
M. Marcel Villeneuve
M. Gary Whittaker

INVITÉS :

M^{me} Brigitte Auger, directrice des programmes DI-TSA
M. Yvan Carbonneau, directeur des ressources informationnelles et du génie biomédical
M. Jean-Pierre Duplantie, conseiller exécutif à la transition au bureau du PDG
M^{me} Assunta (Sue) Gallo, directrice de la protection de la jeunesse
M^{me} Michèle Gauthier, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
M^{me} Lynne McVey, présidente-directrice générale adjointe
M^{me} Katherine Moxness, directrice du programme jeunesse
M. Patrick Murphy-Lavallée, directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)
M. Martin Ouellet, directeur des services techniques

M^{me} Sophie Ouellet, directrice des services multidisciplinaires
M^{me} Marie-Claire, directrice, qualité, évaluation, performance, éthique
D^{re} Willine Rozefort, directrice par intérim des services professionnels
M^{me} Sarah-Beth Trudeau, commissaire locale aux plaintes et à la qualité

1 Affaires préliminaires

1.1 Ouverture de la séance et constat de quorum

La séance est présidée par M. Richard Legaut, qui souhaite la bienvenue à tous à la cinquième séance du conseil d'administration du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 5 octobre 2016

CIUSSS-CA-2016-05-01

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'ordre du jour de la cinquième séance ordinaire du conseil d'administration du mercredi 5 octobre 2016, comme déposé.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 juin 2016

CIUSSS-CA-2016-05-02

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la quatrième séance ordinaire du conseil d'administration du mercredi 15 juin 2016, comme déposé.

1.4 Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2016

1.4.1 Dépôt du registre des interactions avec l'APTS

Les membres ont pris connaissance du suivi de l'intervention de l'APTS portant sur le dossier du groupe de médecine de famille (GMF).

1.5 Période de questions du public

Une intervention est faite par une auxiliaire infirmière et représentante locale de la FIQ, qui soulève son inquiétude en regard de la sécurité des patients et la qualité des soins au Centre Denis-Benjamin-Viger.

Le secrétaire adresse la question soumise.

Une seconde intervention est faite par la présidente de l'exécutif local APTS-CSSS concernant sa préoccupation face à l'épuisement du personnel et au déclin des services donnés à la population de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

Le secrétaire adresse la question soumise.

Pour conclure, le président et le secrétaire remercient l'audience publique pour leurs interventions et de s'être déplacés pour assister à la cinquième séance du conseil d'administration.

2 Mot du président

M. Richard Legault s'adresse à l'assemblée pour remercier les membres du conseil d'administration de leur grande participation, leur travail et dévouement depuis leur nomination en date du 1er octobre 2016.

Il mentionne également tous les accomplissements réalisés et dossiers traités, collectivement pendant cette année.

3 Affaires stratégiques

3.1 Présentation: développement en lien avec l'Hôpital Ste-Anne et le transfert des patients de Grace Dart

M. Patrick Murphy-Lavallée, directeur du soutien à l'autonomie des personnes âgées fait état des activités reliées au projet du Pavillon Grace Dart telles que:

- la relocalisation des 96 lits permettant d'accroître l'accessibilité des lits de longue durée aux résidents de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;
- l'orientation des activités transférées du Pavillon Grace Dart vers l'Hôpital Sainte-Anne en raison de la vétusté de l'installation ;
- le déménagement volontaire des 39 résidents du Pavillon Grace Dart et des 43 résidents du Site de soins prolongés à l'Hôpital Sainte Anne les 27 et 28 septembre dernier ;
- le transfert des 26 résidents du Pavillon Grace Dart au Site de soins prolongés et 31 résidents vers d'autres CHSLD (Montréal, Laval et Lanaudière).

3.2 Présentation: salle de pilotage MSSS et plan d'action des projets de transformation

Mme Marie-Claire Richer, directrice générale adjointe, amélioration continue, accès et infrastructures, présente la salle de pilotage stratégique de l'établissement permettant de suivre l'évolution des 20 grands projets de transformation.

4 Contrôles et administration

4.1 Affaires courantes

4.1.1 Contrats de services des sages-femmes

CIUSSS-CA-2016-05-03

ATTENDU que, conformément à l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration approuve, sur recommandation du conseil des sages-femmes, les contrats de services avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la réunion du conseil des sages-femmes du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal du 17 juin 2016 ;

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve à l'unanimité les contrats de services déposés en annexe :

- Temps partiel régulier: Jessika Boulanger, Zaza Meskine
- Temps complet régulier: Fabienne Gagné, Rachida Amrane, Claudia Faille
- Temps partiel occasionnel: Jessika Boulanger, Karla Moran

et

autorise le président-directeur général, M. Benoit Morin, à signer ces contrats pour et au nom du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

4.2 Rapport des comités

4.2.1 Comité de vigilance et de la qualité

4.2.1.1 Rapport de la présidente sur l'évolution des travaux du comité

Madame Judy Martin mentionne qu'aucune réunion a eu lieu depuis la dernière séance ordinaire du conseil d'administration.

La prochaine réunion du comité se tiendra le 14 octobre 2016.

4.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique

4.2.2.1 Rapport du président sur l'évolution des travaux du comité

Monsieur Marcel Villeneuve fait un état des travaux de la dernière rencontre du comité ayant eu lieu le 14 septembre 2016.

De la discussion à ce sujet, les membres du conseil d'administration recommandent la planification d'une séance de formation portant sur le processus d'agrément, plus précisément sur l'évaluation du fonctionnement de la gouvernance du conseil d'administration.

4.2.2.2 Compte rendu du 4 juin 2016

Monsieur Marcel Villeneuve donne un bref sommaire du compte rendu déposé.

4.2.3 Comité de vérification

4.2.3.1 Rapport du président sur l'évolution des travaux

Monsieur Rafik Greiss fait un état des travaux de la dernière rencontre du comité ayant eu lieu le 23 septembre 2016.

4.2.3.2 Comptes rendus du 9 mars, 10 mai, 8 juin et 14 juin 2016

Monsieur Rafik Greiss donne un bref sommaire des comptes rendus déposés.

4.2.3.3 Résultats financiers de l'exercice 2016-2017 de la fin de la période 4 – se terminant le 23 juillet 2016

Monsieur Rafik Greiss explique les résultats de la quatrième période financière et démarche budgétaire, qui comprend le sommaire des actions accomplies et des prochaines étapes.

4.2.3.4 Demande d'autorisation d'emprunt (fonds d'exploitation)

CIUSSS-CA-2016-05-04

ATTENDU que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (« CIUSSS ») est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment

par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) [ci-après « la Loi »] ;

ATTENDU qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal jusqu'au 31 mars 2017 ;

ATTENDU que:

Le déficit accumulé de	66 364 059 \$	au 31 mars du
:		CIUSSS
Les comptes recevoir	11 839 950 \$	pour le solde du déficit accumulé au 1er avril 2008 pris en
de:		charge par le MSSS
Total:	78 204 009 \$	

ATTENDU que les emprunts de l'établissement viennent à échéance le 30 septembre 2016 ;

ATTENDU que le dossier est recommandé par le comité de vérification ;

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration autorise l'établissement à déposer la demande d'autorisation d'emprunt pour dépenses de fonctionnement d'un montant maximal de 75 000 000\$ renouvelable et valide du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017 auprès du Ministère de la Santé et des Services Sociaux.

4.2.3.5 Régime d'emprunts à long terme

CIUSSS-CA-2016-05-05

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 31 décembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 73 495 064,57 \$, dont le détail apparaît au(x) tableau(x) annexé(s) à la présente résolution ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y

être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts ;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 21 juillet 2016 ;

IL EST RÉSOLU:

1. **QU'**un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 31 décembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 73 495 064,57 \$, dont le détail apparaît au(x) tableau(x) annexé(s) à la présente résolution, soit institué ;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a. malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de dix-huit mois s'étendant du 1er juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b. l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c. chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d. le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné qu'à l'une ou plusieurs des fins suivantes :
 - i. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor

conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après ladite date;

- ii. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois mois de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
- iii. le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
- iv. le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente de financement à long terme ou de refinancement.

3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.

4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

- a. l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- b. chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c. le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

- d. aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus.
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

le ou la Président(e)-Directeur(trice) général(e)

le ou la Président(e)-Directeur(trice) général(e) adjointe

le ou la Directrice des ressources financières

le ou la

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes.

7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

4.2.3.6 Rapport spécial sur les informations financières et non financières des laboratoires de biologie médicale

M. Rafik Greiss présente les avancées du projet Optilab portant sur la mise en place des regroupements de tous les laboratoires biomédicaux du réseau, chacune dotée de son laboratoire-serveur et de laboratoires associés.

Aucune résolution n'est nécessaire. Comme stipulé à la circulaire 2016-001, le rapport est déposé au conseil d'administration à titre informatif seulement.

4.2.3.7 Nomination d'un cabinet d'auditeurs indépendants pour l'exercice 2016-2017

CIUSSS-CA-2016-05-06

ATTENDU qu'en vertu de l'article 290 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration doit, avant le 30 septembre de chaque exercice financier, nommer un cabinet d'auditeurs indépendants pour l'exercice financier en cours ;

ATTENDU que le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur indépendants des états financiers pour l'exercice 2015-2016 avec option de 3 renouvellements pour les exercices 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 pour des honoraires d'un montant total de 334 000\$ (avant taxes applicables) excluant une surcharge possible de 10% si les systèmes financiers ne sont pas intégrés ;

IL EST RÉSOLU de retenir la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour le mandat d'audit des états financiers du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour l'exercice 2016-2017.

4.2.3.8 Projet d'ajout de lits et réaménagement de l'unité de soins intensifs de l'hôpital général du Lakeshore - phase 2

CIUSSS-CA-2016-05-07

ATTENDU que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (« CIUSSS ») est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) [ci-après « la Loi »] ;

ATTENDU que le CIUSSS est issu de la fusion et du regroupement de certains établissements publics, dont le Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île de Montréal (« CSSS ODI ») incluant l'hôpital général du Lakeshore ;

ATTENDU que le CIUSSS procèdera à l'ajout de lits et réaménagement de l'unité de soins intensifs de l'hôpital général du Lakeshore et que ce projet découle d'une priorité organisationnelle ;

ATTENDU que le projet permettra au CIUSSS de mener à bien son objectif d'offrir des soins de qualité dans un environnement adéquat et à la fine pointe de la technologie ;

ATTENDU que le CSSS ODI a obtenu la confirmation, au 31 mars 2015 de l'Agence de Montréal, du financement pour son budget de fonctionnement au montant de 1 720 000\$ couvrant les activités de soins directs et indirects, ainsi que l'administration et les services de soutien ;

ATTENDU que le CIUSSS a obtenu la confirmation du financement de la fondation du Lakeshore pour couvrir la phase 1 et la phase 2 des travaux incluant le réaménagement et les équipements d'un montant de: 4 954 000 \$;

ATTENDU que le CIUSSS a obtenu le 9 mars 2016, une résolution de son conseil d'administration – séance extraordinaire adoptant la phase 1 au montant de 2 185 013 \$;

ATTENDU que le CIUSSS doit procéder aux acquisitions pour l'ajout et le réaménagement de l'unité de soins intensifs et ce dans le respect des lois, règlements et politiques en vigueur pour acheter les biens, faire exécuter les travaux de construction et obtenir les services requis ;

ATTENDU que le dossier est recommandé par le comité de vérification ;

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration autorise le président directeur général, M. Benoit Morin à procéder aux acquisitions pour l'ajout et le réaménagement de l'unité de soins intensifs, phase 2 et ce dans le respect des lois, règlements et politiques en vigueur pour acheter les biens, faire exécuter les travaux de construction et obtenir les services requis. Les achats de biens, l'exécution des travaux ainsi que l'obtention des services devront se faire à l'intérieur des enveloppes budgétaires dédiées au projet soient : 2 768 987 \$ pour la phase 2.

4.2.4 Comité des affaires universitaires

4.2.4.1 Rapport du président sur l'évolution des travaux du comité

Dr Samuel Benaroya fait un état des travaux de la dernière rencontre du comité ayant eu lieu le 4 octobre 2016.

4.2.4.2 Nomination au Comité d'éthique de la recherche du Centre hospitalier de St. Mary

CIUSSS-CA-2016-05-08

CONSIDÉRANT que conformément à la circulaire concernant les Conditions d'exercice des comités d'éthique de la recherche désignés ou institués par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du Code civil, le Conseil d'administration a la responsabilité de nommer ou de révoquer les membres des comités d'éthique de la recherche ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'éthique de la recherche du Centre hospitalier de St. Mary ;

ATTENDU la recommandation du comité des affaires universitaires du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, formulée lors de sa rencontre du 4 octobre 2016 ;

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de M. Thierry Morel-Laforce comme éthicien, membre indépendant du comité d'éthique de la recherche du Centre hospitalier de St. Mary, pour un mandat de trois (3) ans renouvelable.

4.2.5 Comité de révision

4.2.5.1 Rapport de la présidente sur l'évolution des travaux du comité

Madame Allard explique le déroulement des rencontres du comité ayant eu lieu les 22 juin, 30 juillet, 26 août et 7 septembre 2016.

Elle explique également que l'analyse des divers dossiers par le comité n'a pas pour but de remettre en question les conclusions du médecin examinateur, mais d'assurer la conformité de la décision conclue, et ce, selon le règlement de la régie interne du conseil d'administration.

Mme Claudette Allard tient à souligner le soutien indispensable de la Dre Isabelle Girard , de la Dre Chryssi Paraskevopoulos, de la Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services, de l'agente aux plaintes et à la qualité des services, et celle du stagiaire en droit sans lesquels l'analyse des dossiers n'aurait pu être complétée.

4.3 Comité de forum sur la philanthropie

4.3.1 Rapport du président sur l'évolution des travaux du comité

Monsieur Gary Whittaker donne un bref sommaire des rencontres individuelles auprès des présidents de Fondations au sein de notre établissement.

4.4 Comité d'appréciation du Président-directeur général

M. Richard Legault sonde les membres du conseil d'administration quant à leur intérêt à participer au sein du comité d'appréciation du président directeur général.

Une proposition de mandat sera déposée à une séance du conseil d'administration subséquente afin de mettre en place le comité.

5 Affaires médicales

5.1 Modifications aux résolutions du 15 juin 2016 - non conformité de la nomination des pharmaciens

CIUSSS-CA-2016-CA-09

CONSIDÉRANT la demande de Mme Hélène Paradis, chef du département de pharmacie, de modifier les résolutions portant sur les nominations de pharmaciens, adoptées à la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT que les résolutions sur les nominations de pharmaciens soient amendées selon les énoncés décrits ci-dessus ;

Madame Nada Dabbagh
(résolution no. CIUSSS-2016-CA-04-51)

Monsieur Antoine de Vaublanc
(résolution no. CIUSSS-2016-CA-04-52)

Monsieur Pierre-N. Gendreau
(résolution : CIUSSS-2016-CA-04-56)

Madame Catherine Labbé
(résolution : CIUSSS-2016-CA-04-62)

Madame Dannya Munoz
(résolution : CIUSSS-2016-CA-04-64)

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration adopte à l'unanimité les modifications portant sur les nominations de pharmaciens, adoptées à la séance ordinaire du conseil d'administration du 15 juin 2016.

5.2 Modifications à la liste des signataires autorisés auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec

CIUSSS-CA-2016-05-10

CONSIDÉRANT que les demandes de facturation des médecins faites à la RAMQ doivent être autorisées par une personne dûment mandatée par le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du signataire de l'autorisation de paiement de vérifier et de valider l'information de facturation ;

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'ajout et le retrait des noms des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal :

Ajouts :

- Dr Fadi Aris, chef du département d'imagerie médicale
- Dre Willine Rozefort, directrice des services professionnels (intérim)
- Monsieur Bernard Cyr, directeur adjoint – opérations DSP (intérim)
- Dre Catherine Duong, chef du département de médecine familiale
- Dre Mimi Israel, chef du département de psychiatrie
- Dr Michael Bonnycastle, chef du département de médecine spécialisée
- Dr Robert Hemmings, chef du département d'obstétrique et de gynécologie
- Dre Julie St-Cyr, chef du département de biologie médicale
- Dr Rick Mah, chef du département de l'urgence
- Dr Baqir Qizilbash, chef du département d'anesthésiologie
- Dr Adrian Langleben, chef du département d'oncologie

Retraits:

- Dre Louise Ayotte, directrice des services professionnels
- Monsieur Sylvain Pomerleau, directeur adjoint – opérations DSP

5.3 Nomination du directeur adjoint – opérations des Services professionnels

CIUSSS-CA-2016-05-11

ATTENDU que le poste de directeur adjoint – opérations des Services professionnels du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal est actuellement pourvu de façon non permanente ;

ATTENDU que le besoin de nommer un directeur adjoint – opérations des Services professionnels disposé à exercer les fonctions liées au poste à temps plein ;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été mis sur pied et qu'un processus de sélection a été réalisé ;

ATTENDU qu'une candidature a été retenue par le comité de sélection ;

ATTENDU que le Ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé la nomination recommandée ;

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration adopte à l'unanimité la nomination de M. Bernard Cyr à titre de directeur adjoint – opérations des Services professionnels du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et qu'il entrera en fonction le 6 octobre 2016.

6 Dépôt de documents

Les membres ont pris connaissance des documents suivants.

6.1 Communiqué - Message pour la communauté du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

6.2 Lettre adressée à l'APTS au sujet de l'intégration de professionnels au sein des Groupes de médecine de famille (GMF)

6.3 Calendrier 2016-2017 des séances et des comités du conseil d'administration

7 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 48.

Richard Legault, président

Benoit Morin, secrétaire